

Des voix: Bravo!

M. Lee: Assurément, tous les nouveaux immigrants doivent affronter un choc culturel quand ils arrivent au Canada pour la première fois, et j'inviterais tous les paliers de gouvernement à faire tout en leur pouvoir pour aider les nouveaux immigrants à surmonter cette difficulté. La solution ne consiste pas à mettre fin à l'immigration ou même à la réduire sensiblement.

Les nouveaux immigrants sont prêts à travailler et à vivre dans des conditions qui peuvent être jugées inférieures à la normale par d'autres Canadiens. Parce que les immigrants désirent sincèrement s'intégrer à la vie canadienne, ils accepteront ces conditions de vie pour permettre à leurs enfants d'aller à l'université et de jouir d'un meilleur niveau de vie. Qu'y a-t-il de si mal à cela?

Le député de Capilano a dit que les Asiatiques vivaient dans des «îlots» ou des «ghettos». Il est certain que dans bien des villes, il y a des quartiers distincts comme ceux qu'on appelle «Chinatown». Les nouveaux immigrants ont tendance à vivre dans les milieux où on parle leur langue. C'est aussi naturel pour eux que de respirer. Ces prétendus îlots ou ghettos aident les nouveaux immigrants à s'adapter au choc culturel. Je demanderais au député de Capilano si le mot ghetto ou îlot décrit bien une collectivité ethnique qui aide les gens à s'adapter au choc culturel?

J'ajouterais qu'avec le temps, les nouveaux immigrants s'adaptent et quittent ordinairement ces prétendus ghettos. Monsieur l'Orateur, le processus d'adaptation au mode de vie canadien est loin d'être instantané pour beaucoup d'Asiatiques. C'est un long processus.

M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, le bill est peut-être valable dans la mesure où il vise à améliorer les possibilités de formation et d'emploi des Indiens, des Esquimaux et des Métis et à obtenir une certaine représentation de divers organismes autochtones nationaux et régionaux. Il est bien évident que le gouvernement peut et doit faire davantage pour promouvoir la formation et l'emploi des autochtones et que le gouvernement est bien au courant du problème.

Les autochtones eux-mêmes ont à plusieurs reprises insisté sur le fait qu'ils devaient participer directement à l'élaboration des programmes conçus pour satisfaire leurs besoins de formation et d'emploi. Il est bien évident qu'on ne pourra éliminer le problème que dans la mesure où les autochtones contribueront activement à régler leurs propres problèmes.

Le bill vise à créer une «commission d'emplois» qui «doit faire au gouverneur en Conseil des recommandations» concernant la baisse du chômage, ainsi que les méthodes d'embauche et d'emploi. Le bill ne précise cependant pas quelles recommandations cette commission pourra faire et n'indique pas non plus si ses conclusions devront obligatoirement être acceptées. Il est probable que l'organisme aura uniquement des fonctions consultatives. Si c'est ce que vise le bill, on peut mettre en doute l'efficacité d'un tel système consultatif dans un comité d'une cinquantaine de personnes et la faisabilité administrative ou, ce qui est plus important, la compétence du gouvernement fédéral pour ce qui est d'appliquer les changements nécessaires.

Il est à noter que divers organismes s'occupent des programmes de formation et d'emploi à l'intention des autochtones. Dans le Grand Nord, par exemple, le ministère des Affaires indiennes dirige tous les programmes de ce genre et s'occupe activement des industries du secteur

Commission d'emploi des Indiens et des Esquimaux—Loi

primaire. Par ailleurs, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'emploi et surtout de formation relèvent dans une grande mesure des gouvernements territoriaux. D'autre part, les services de la Main-d'œuvre du Canada sont mis à la disposition des autochtones dans le cadre de nombreux programmes et le ministère de la Main-d'œuvre a intérêt à assurer les droits des travailleurs autochtones. C'est aussi le cas de la Commission de la Fonction publique.

● (1640)

On peut se demander si le très grand organisme dont la création est envisagée dans le bill réussirait beaucoup mieux à analyser les nombreux et complexes facteurs qui sont en cause dans la formation et l'emploi des autochtones et s'il pourrait se mettre d'accord sur des recommandations concrètes susceptibles d'être utilement envisagées par le gouverneur en conseil. Les organismes de taille plus petite composés d'experts spécialisés dans des domaines précis se sont révélés plus efficaces que les groupes n'ayant que des intérêts généraux.

Enfin, il est particulièrement difficile de voir quelle influence l'organisme pourrait avoir sans un financement suffisant pour soutenir ses activités. Il est très peu probable que les organismes formés d'autochtones seraient prêts à participer à même les fonds déjà existants et le gouvernement hésiterait beaucoup à le leur demander étant donné que les fonds affectés à cet organisme pourraient certainement être dépensés de façon plus utile. De plus, il existe déjà trop d'organismes dans ce domaine, et c'est là une opinion que partagent les associations d'autochtones.

Le programme du ministère du Nord canadien a établi une division de liaison de la formation et de l'emploi afin d'assurer une bonne liaison avec les employeurs importants, tant du domaine public que du domaine privé, dans le Nord, dans le but d'accroître l'intérêt à l'égard de la politique du gouvernement relative à la formation et à l'emploi de résidents autochtones. Dans le cadre de ce programme, on a notamment prévu la conclusion d'ententes pour la formation et l'emploi dans le secteur privé, comme celle qui vient d'être signée avec Nanisivik, et la participation à des comités industriels comme le comité de l'industrie du pétrole et le comité de l'industrie minière des Territoires du Nord-Ouest sur l'emploi de résidents du Nord, qui peuvent servir à faire mieux connaître les possibilités de formation et d'emploi pour les autochtones et aider à favoriser la création de programmes dans ce but. Ces comités se révèlent beaucoup plus efficaces que le genre d'organisme proposé dans le bill C-218.

La division encourage et commandite également la recherche sur certains aspects précis de l'emploi indigène et les résultats de ces études sont ensuite analysés pour se rendre compte des effets de la politique et ils sont communiqués à tous les groupes intéressés. En outre, la division a aidé Inuit Tapirisat en consacrant une partie de sa dernière conférence annuelle à une discussion sur l'emploi des indigènes dans la fonction publique. Dans le secteur, tout en encourageant le recrutement d'indigènes dans la fonction publique, la division s'occupe activement de favoriser l'embauche des indigènes pour les projets gouvernementaux, l'exemple le plus significatif étant la construction de la route du Mackenzie.